

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 22 juillet 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au détachement dans un corps de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, au titre de l'année 2022, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2221525A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 22 juillet 2022, le nombre d'emplois offerts, au titre de l'année 2022, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, selon les modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, est fixé à un.

Les informations relatives aux postes offerts sont consultables sur le site dédié aux inscriptions aux recrutements des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse à l'adresse suivante : <https://lajusticerecrute.fr/>.